MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS 52 rue du Stade 38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

Envoyé en préfecture le 02/02/2023 Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

Berger Levrault

ID: 038-213804511-20230131-2023_002-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 31 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **trente et un janvier** le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	25/01/2023
Présents :	16	Date d'affichage:	25/01/2023
Votants:	23	Date de publication :	25/01/2023

Etaient présents :

AGUIAR Géraldine, BEKHIT Thierry, BRUDERLI Mariane, DI CIOCCIO Pietro, GARNIER-MICHELIN Sophie, GEORGES Corinne, GRAUSI Jérôme, HABLIZIG Karine, KJAN Sylvain, MARTELIN Yves, NESMOZ David, NOUET Sylviane, RAFFELLI Gaël, REIX Stéphane, ROMANOTTO Nicolas, TIRANNO Gina.

Etaient absents et excusés :

BELMONTE Sophie, pouvoir à RAFFELLI Gaël, DECHANOZ Sylvie, pouvoir à GRAUSI Jérôme, DESCAMPS Gil, pouvoir à BEKHIT Thierry, DEVELAY Fabienne, pouvoir à NESMOZ David, FRANCO Maelle, pouvoir à TIRANNO Gina, MOLLARD Yoann, pouvoir à DI CIOCCIO Pietro, SAETERO Soledad, pouvoir à MARTELIN Yves.

Secrétaire de séance : MARTELIN Yves

DELIBERATION n° 2023-002 Changement de délégués TE38	DELIBERATION n° 2023-002	RESSOURCES HUMAINES Changement de délégués TE38
--	--------------------------	--

RAPPORTEUR: Pietro DI CIOCCIO

Considérant la délibération 2019-055 du TE38 adoptant ses statuts modifiés.

Considérant l'adhésion de la commune à Territoire d'Énergie Isère (TE38);

Considérant la nécessité suite au changement de fonctions des conseillers municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire ainsi que d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38,

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

Les réseaux sont la propriété des collectivités territoriales. Pour les aider à faire face à la complexité administrative et technique de la distribution publique d'énergies et pour assurer la conservation et la valorisation de ce patrimoine, l'organisme TE38, a été créé en 1994. Il a progressivement élargi ses domaines d'intervention et est devenu l'autorité organisatrice des services publics de distribution d'électricité et de gaz pour ses communes adhérentes. Aujourd'hui, TE38 est présidé par Bertrand Lachat et regroupe **457** communes, **12** établissements de coopération intercommunale dont le Département.

La commune est représentée auprès de TE38 par un délég Reçu en préfecture le 02/02/2023 suppléant. Le changement de fonctions au sein du Conseil Municipal necessite un changement de fonctions au sein du Conseil Municipal necessite un changement de fonctions au sein du Conseil Municipal necessite un changement de fonctions au sein du Conseil Municipal necessite un changement de fonctions au sein du Conseil Municipal necessite un changement de fonctions au sein du Conseil Municipal necessite un changement de fonctions au sein du Conseil Municipal necessite un changement de fonctions au sein du Conseil Municipal necessite un changement de fonctions au sein du Conseil Municipal necessite un changement de fonctions au sein du Conseil Municipal necessite un changement de fonctions au sein du Conseil Municipal necessite un changement de fonctions au sein du Conseil Municipal necessite un changement de fonctions au sein du Conseil Municipal necessite un changement de fonctions au sein du Conseil Municipal necessite un changement de fonctions au sein du Conseil Municipal necessite un changement de fonctions au sein du Conseil Municipal necessite un changement de fonctions au sein du Conseil Municipal necessite un changement de fonctions du conseil du con

Publié le Di Di 338-213804511-20230131-2023 002-DE

délégués, en lien avec le champ de compétences des élus concernés. Monsieur Pietro DI CIOCCIO, nouveau conseillé délégué en charge de l'environnement reprend la fonction de monsieur Sylvain KJAN, à savoir délégué titulaire. Monsieur Gaël RAFFELLI, nouvel adjoint travaux voirie et sécurité reprend la fonction de monsieur David NESMOZ, à savoir délégué suppléant.

Le conseil municipal à l'unanimité:

DECIDE

<u>-De retirer la fonction de délégués TE38 de monsieur Sylvain KJAN et David NESMOZ.</u>

-De nommer monsieur Pietro DI CIOCCIO, conseillé délégué en charge de l'environnement dans la fonction de délégué titulaire TE38, lui accordant pouvoir de représentation de la commune au sein de cet organisme selon sa fonction.

-De nommer monsieur Gaël RAFFELLI, adjoint aux travaux voirie et sécurité dans la fonction de délégué suppléant TE38, lui accordant pouvoir de représentation de la commune au sein de cet organisme selon sa fonction.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Jérôme GRAUSI



